

## COMPTE-RENDU du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 n° FR7200663

« Vallée de la Nizonne »

9 décembre 2021

Salle des fêtes de Combiers (16)

### Personnes présentes :

- Michel BOSDEVESY (Maire de la Rochebeaucourt-et-Argentine – 24)
- Philippe BROUSSE (Chambre d'Agriculture - 24)
- Monique BRUN (Charente-Nature)
- Adeline COUTURIER (Chargée de mission - territoire Isle Dronne - EPIDOR)
- Agnès DACHARY (Conseil Départemental de la Charente – SEAAF – pour John BERGERON)
- Tristan DELPEYROU (Technicien rivières BV Nizonne – SRB Dronne)
- Patrick EPAUD (Président du COPIL – Maire de Combiers - 16)
- Sébastien FOURNIER (CEN NA – antenne Charente)
- Sylvie JARDIN (Sous-préfecture de Nontron)
- Hervé JONCQUIERE (Adjoint – commune de la Rochebeaucourt -et- Argentine - 24).
- Alain JOSEPH (Adjoint – commune de Combiers - 16)
- Vincent LABOUREL (CEN NA – antenne Dordogne)
- Pierre LANDRE (Fransylva en Poitou-Charente, CNPF NA, CETEF 16, SDPPR 16)
- Hugo MAILLOS (DDT Dordogne)
- Alain OUISTE (Maire de Mareuil-en-Périgord)
- Cécilia ROUAUD (Animatrice Natura 2000 Nizonne – PNR Périgord Limousin)

### Étaient excusés :

- Philippe BOUTY (Président du Conseil Départemental de la Charente)
- Pierre BRESSOLLES (Sous-préfet de Nontron)
- Yann DUMAS (Fédération des Chasseurs de la Dordogne)
- Jean-Marc GAROT (représentant de la Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)
- Frédéric DUPUY (Directeur-adjoint et Responsable du Pôle Transition Ecologique et Energétique au PNR Périgord Limousin)
- Anthony LE FOULER (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique)
- Etienne LEVENEUR (Chargé d'interventions Ressources en Eau et Milieux Aquatiques, Délégation Atlantique-Dordogne, Agence de l'eau Adour-Garonne)
- Christian MAGNE (Directeur du CPIE Périgord-Limousin)

- Stéphanie MARCENAT (Maire déléguée de Beaussac, Commune de Mareuil en Périgord)
- Thomas RUYS (Co-responsable du GRIFS, Animateur réseaux de partenaires du PNA Vison d'Europe)
- Nathalie SELIN (Maire de Blanzaguet St Cybard)
- David SETAU (ONF Dordogne)
- Yoann SUREAU et Sylvain WAGNER (Conseil Départemental de la Dordogne)
- Bernard VAURIAC (Président du PNR Périgord-Limousin)

*Début de la séance à 10h15*

### **INTRODUCTION PAR M. EPAUD, MAIRE DE COMBIERS, PRESIDENT DU COPIL**

M. Epaud s'excuse de ne pas pouvoir proposer de café d'accueil en raison du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de la COVID 19. Il remercie les participants d'être présents et rappelle qu'il n'y a pas eu de comité de pilotage du site l'année dernière à cause des contraintes de regroupement qu'imposait la pandémie.

Pour rappel, le précédent comité de pilotage avait eu lieu le 13 décembre 2019 à Saint-Front-sur-Nizonne (24) et avait acté le renouvellement du Parc naturel régional Périgord-Limousin en tant que structure porteuse de l'animation du site pour les trois ans à venir (2020-2022) et élu M. Patrick EPAUD (Maire de Combiers), à la succession de M. Alain LUCAS (ancien Maire de Vendoire) en tant que Président.

Ce comité de pilotage présente donc le bilan de deux années d'animation (2020 et 2021).

La parole est donnée à l'animatrice.

### **PRESENTATION DE C. ROUAUD (cf. diaporama en annexe)**

Cette présentation commence par un rappel des enjeux du site (localisation, superficie, historique de l'animation, liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site) et des grands objectifs du document d'objectif. Rappel qui bénéficie aux nouveaux participants à cette réunion.

## **1 Bilan des actions depuis le dernier comité de pilotage (2020-2021)**

### **Mesures Agro-Environnementales**

#### **Bilan des engagements de la campagne 2020**

Afin de répondre à l'appel à projet régional concernant les PAEC, des courriers d'information ont été transmis aux exploitations concernées et un communiqué a été diffusé dans la presse locale, fin décembre 2019. Les premiers rendez-vous, ainsi que la rédaction d'un premier diagnostic ont eu lieu la première quinzaine de mars, juste avant la phase de confinement liée à la COVID-19, qui a ensuite limité les rendez-vous physiques. Puis la Commission Régionale AgroEnvironnementale et Climatique (CRAEC) a modifié les règles prévues en avril, et a finalement limité les possibilités d'engagement de nouveaux contrats en priorisant les reconductions des dossiers de 2015.

**Au final, sur ce PAEC 2020, seuls les engagements de 2015 ont pu être reconduits pour 1 an, il n'a pas été possible d'engager de nouveaux contrats.**

Cette reconduction a été automatique mais pas obligatoire (validation à saisir sur Télépac).

Il n'y a pas eu besoin de mise à jour des diagnostics finalement.

Cette période normalement consacrée à la rédaction des diagnostics MAEC, a permis, dans le cadre du confinement, de mettre à jour les données d'engagements en MAEC en comparaison des informations

transmises par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) suite aux instructions de 2019.

**Suite aux relances faites en 2021, il apparaît que 2 dossiers côté Dordogne et 4 dossiers côté Charente n'ont pas été reconduits en 2020 (soit environ 71 ha de désengagés sur le site).**

Ces désengagements ont plusieurs origines :

- Départ en retraite (1 cas)
- Arrêts volontaires avec souhait de ne plus être contraint (2 cas)
- Besoin de remise en culture de surface en prairie (1 cas)
- Engagements en PSE (2 cas)

Pour ces deux derniers cas, il s'agit d'engagement auprès de l'outil de **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** dont une information avait été faite lors du précédent COPIL (cf compte-rendu du COPIL du 13 décembre 2019).

Pour bref rappel, c'est un outil expérimental, mis en œuvre depuis 3 ans ici par l'Agences de l'eau Adour-Garonne, sur des territoires ciblés (dont le bassin de la Lizonne), et qui rémunère les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à la préservation de l'environnement. Des critères d'éligibilités (selon la diversité des couverts végétaux à l'échelle de l'exploitation, la faible utilisation de fertilisants et/ou de produits phytosanitaires, et le maintien d'infrastructures agro-écologiques comme les mares, les haies, les bosquets et les zones humides) permettent aux agriculteurs d'obtenir une note sur laquelle est basée la rémunération annuelle à l'hectare. Cet engagement n'est pas compatible avec des engagements en MAEC ou en Agriculture Biologique. Contrairement aux MAEC qui rémunèrent majoritairement une adaptation des pratiques à la parcelle, le PSE à une approche plus globale de valorisation des pratiques à l'échelle de l'exploitation.

#### Bilan des engagements de la campagne 2021

Le bilan des engagements 2021 est présenté dans le diaporama.

Les règles étaient les suivantes :

- Les **engagements de 2015** et en plus ceux de **2016** avait la possibilité d'être **renouvelés pour 1 an**. Il s'agit ici d'un renouvellement et non d'une reconduction à l'identique, ce qui a nécessité la mise à jour des diagnostics, et permis d'intégrer des modifications.

- Il y avait également la possibilité **d'engager de nouvelles surfaces pou 1 an** (sauf les reconversions de terres arables pour 5 ans)

Comme pour les engagements de 2015 l'année précédente, l'arrivée à échéance des engagements de 2016 a abouti au **désengagement de 4 exploitations supplémentaires, soit une perte d'environ 285 ha supplémentaires** (surface importante car comprenant le désengagement de 2 mesures systèmes à l'échelle de l'exploitation).

Mais la possibilité d'engager de nouvelles surfaces a permis l'intégration de **4 nouvelles exploitations** (pour environ 55 ha, au niveau des communes de Beaussac, Hautefaye, Monsec et Champeau notamment) et d'environ 33 ha supplémentaires sur des exploitations qui étaient déjà engagées, soit un total de **88 ha de surfaces complémentaires engagées en 2021**.

S'agissant des renouvellements, **10 contrats de 2015 (120 ha) et 6 contrats de 2016 (76 ha) ont été reconduits pour une surface totale de 196 ha réengagés**.

**Soit une surface totale de 284 ha engagée en 2021 pour un montant de 90 606 € (dont 63 156 € sur 5 ans et 27 450 € sur 1 an).**

Les engagements étaient possibles sur la base des anciennes mesures engagées historiquement pour les renouvellements et sur la base des 5 mesures validées en 2019 (cf compte-rendu du COPIL du 13 décembre 2019) pour les nouvelles surfaces.

Sont présentées encadrées en rouge dans les tableaux des diapositives 10 et 11, les mesures les plus engagées ou réengagées.

**Actuellement, il y a donc à notre connaissance environ 727 ha en cours d'engagement pour 38 exploitations engagées sur le territoire d'éligibilité au MAEC du site Natura 2000** (chiffres soumis à modification suite à l'instruction par les services de l'état (DDT), sachant que ces informations reviennent à l'animatrice en fin d'année suivante, fin 2022 probablement pour ces chiffres). **Ce qui représente environ 11 % de la surface agricole utile (SAU) du site N2000 et 8 % de la SAU du PAEC.**

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – Campagne 2022

Un nouvel appel à projet régional pour la validation des PAEC 2022 a été lancé le **21 octobre 2021** avec un dépôt des projets au **6 décembre 2021**.

**Les règles et les mesures sont les mêmes** que l'année dernière avec en plus des **renouvellements d'un an des dossiers de 2015 et 2016**, il faudra y intégrer les renouvellements des dossiers de **2017**.

Pour la réponse à l'appel à projet, seul un estimatif des nouvelles surfaces qui pourraient être engagées a été demandé. Cet estimatif a été calibré en appelant certaines des exploitations qui se sont engagées en 2017, afin de savoir si elles avaient des souhaits d'augmenter leurs engagements. Il en ressort **un potentiel d'environ 74 ha de surfaces supplémentaires qui pourraient être engagées en 2022**.

En croisant ces données avec le bilan des engagements 2021, il a été **estimé en réponse à l'appel à projet**, les enveloppes suivantes :

- en 24 : 5 nouveaux dossiers, 90 ha de nouvelles surfaces, enveloppe demandée de 54 988,12 €
- en 16 : 3 nouveaux dossiers, 12 ha de nouvelles surfaces, enveloppe demandée de 2999,07 €

Soit environ **8 dossiers avec nouvelles surfaces, pour 102 ha de nouvelles surfaces, pour environ 58 000 €**.

Etant donné la part importante de dossiers à renouveler pour seulement 1 an (20 dossiers engagés en 2021 et potentiellement 10 dossiers de 2017), et le fait que l'on soit encore en phase transitoire avant les changements de la nouvelle PAC 2023 à venir, il n'est pas prévu de diffusion de l'information à large échelle, ni de réunions spécifiques. **Chaque exploitation ayant un dossier à renouveler sera contactée directement**. L'information sera mise à jour sur le site internet du Parc, ce qui permettra à de nouvelles exploitations qui pourraient être intéressées de nous contacter.

Les premiers rendez-vous pour monter les dossiers et rédiger les diagnostics devraient commencer en février/mars 2022, car un certain nombre d'exploitants déclarent leurs surfaces et leurs engagements sur télépac à partir du mois d'avril, avant la date limite arrêtée généralement au 15 mai.

**La réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) en cours de construction actuellement, devrait modifier les règles et les mesures d'engagements en MAEC pour 2023**. Des réunions d'informations seront certainement organisées à cette occasion. Pour être sûr d'informer toutes les exploitations potentiellement éligibles, il faudra à ce moment-là voir les possibilités de diffusion de l'information en lien avec les DDT, car en raison des politiques de confidentialité des données, nous ne sommes actuellement pas en mesure d'avoir une liste de diffusion complète et à jour (données liées aux engagements historiques de 2015).

### **Contrats Natura 2000**

Restauration et entretien d'habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces sur le site des tourbières de Vendoire par le CEN Nouvelle Aquitaine (antenne Dordogne) à Vendoire (24)

Il s'agit d'un contrat porté par le CEN Aquitaine. Il émane d'un constat de fermeture du milieu par abandon des pratiques agricoles traditionnelles, qui s'accompagne souvent d'une perte de diversité et de valeur patrimoniale. D'autant que le site des tourbières de Vendoire est reconnu pour sa richesse en habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Neuf parcelles sont concernées pour tout ou partie par le projet de contrat Natura 2000. Six sont la propriété de la Communauté de communes du Pays Ribérais (CCPR), une du Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine), une de Madame Sandrine Charrier et une de Monsieur Norbert François Jean. Le CEN peut y intervenir par convention.

Ce contrat a pour objectifs : la restauration et l'ouverture des habitats d'intérêt communautaire (7210-1 végétation à Marisque, 6410-4 prairie à Molinie, 6430-1 mégaphorbiaie) qui sont également des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Fadet des laïches et Azuré de la sanguisorbe), la maîtrise de la colonisation par les ligneux et l'entretien de ces habitats par débroussaillage et fauche mécanique.

Le montant de ce contrat s'élève à 43 881,19 €, pour 1,5 ha et 104 ml de restauration et 3,4 ha d'entretien (financé à hauteur de 53 % par l'Europe (FEADER) et 47 % par l'Etat).

La version finale du contrat a été déposée en avril 2018. Les premiers travaux de restauration et d'ouverture ont commencé fin octobre 2018 sur quatre secteurs.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Lucane.

**En 2020, ont été réalisés, la fauche par bande sur le secteur 1, ainsi que la coupe des rejets ligneux sur tous les autres secteurs.**

**En 2021, a eu lieu la fauche par bande sur le secteur 1.**

**2022 sera la dernière année du contrat, les travaux prévus seront les mêmes qu'en 2020. Il faudra alors réfléchir à la suite de ce contrat.**

Réalisation de travaux de restauration ou d'entretien des tourbières de la Lizonne par le CEN Nouvelle Aquitaine (antenne Charente) à Salles-Lavalette (16)

Il s'agit d'un nouveau contrat d'un montant total estimé à 12 678,30 € et qui fait suite à un contrat historique dont la dernière phase s'était terminée en 2019.

Ce nouveau contrat a été déposé en 2020 pour 3 ans. Cependant un problème de superposition entre l'une des parcelles à restaurer et une parcelle voisine déclarée à la PAC a fait prendre du retard pour la validation de la convention. Cette dernière a été signée en mai 2021, les travaux initialement prévus en première année de contrat ont donc débuté au cours de l'automne 2021, soit un an après le calendrier prévisionnel.

Il s'agit de travaux de **restauration de milieux ouverts par débroussaillage réalisés en octobre** par le chantier d'insertion des APHL (**élément 1** – commande à 4932€ HT) et de **travaux d'entretien de mares par curage/reprofilage** réalisés par l'ONF en novembre (**élément 1 à nouveau, curage des berges en pente douce, et éléments 2c, 2e et 2f** – commande à 2785€ HT).

Pour ces derniers travaux, les conditions de portance du sol n'ont pas permis de réaliser la totalité des travaux et **une partie (correspondant à l'élément 2f) est reportée à septembre 2022**. Cette zone est plus difficile à curer car il reste des arbres autour des fossés, ce qui oblige à travailler avec une pelle plus petite.

En 2022, deuxième année de ce contrat, il est prévu un entretien de milieux humides par débroussaillage sur l'ensemble des éléments (soit les éléments 1 et les éléments 2 de a à f). Cet entretien est programmé pour septembre 2022.

Enfin, il est prévu une troisième année de contrat avec un nouvel entretien de milieu humide sur l'élément 1. Cependant, la convention prévoit une fin d'opération au plus tard le 31/12/2022, et ce 2eme entretien doit avoir lieu 2 ans après la restauration de l'automne 2021, soit à l'automne 2023.

Ainsi, pour cette 3eme année de contrat, il faudra faire une **demande d'avenant** pour repousser d'une année la date de fin d'opération.

### Contrat Natura 2000 forestier « îlots de senescence » sur les parcelles appartenant à la commune de Combiers (16)

Ce contrat se déploie sur 6 parcelles acquises par la commune de Combiers depuis fin 2015, dans le cadre de l'appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 ».

Il s'agit de 2 îlots qualifiés d'habitat d'intérêt communautaire de type « aulnaie-frênaie ». Ces deux îlots ont une surface d'au moins 0,5 ha et une zone tampon d'environ 30 m en retrait du chemin ouvert au public est établie. Ils contiennent au moins 10 tiges/ha d'arbres de gros diamètre ou ayant des signes de senescence. Selon les barèmes indiqués en annexes à l'arrêté DREAL n°131 du 29 juin 2011 concernant l'action F27012, renommée récemment F12i : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents, les frênes et peupliers de diamètre supérieur à 40 cm et les chênes de diamètre supérieur à 60 cm, ont été marqués et correspondent respectivement à une indemnité forfaitaire par essence de 40, 25 et 110 € par arbre. La rémunération compense la préservation de ces îlots pendant 30 ans et est calculée sur la base d'une indemnisation du fond de l'îlot à hauteur de 2000 €/ha à laquelle s'ajoute l'indemnisation forfaitaire par essence avec un plafond à 2000 € par îlot. Selon ces critères, le montant de la rémunération pour ces 2 îlots a été calculé pour un montant total de 3932€ dont 3145,6 € (30% état et 50 % FEADER) seront effectivement versé à la commune (en enlevant les 20% d'autofinancement pour les collectivités).

Ce projet a été déposé en septembre 2017 auprès de la DDT 16 et de la DREAL. Par défaut d'outil pour son instruction, le comité de sélection des services de l'Etat n'avait pas pu le retenir.

À l'ouverture de l'outil d'instruction en mai 2018, le dossier a finalement été sélectionné. Le dossier a alors été remis à jour et déposé en novembre 2018 auprès de la DDT 16 pour passage en ICP.

L'aide a été versée par la commune en octobre 2019, après une visite de validation par la DDT 16 en juillet 2019.

**Mais un problème s'est révélé au niveau du contrôle de l'instruction, la mesure ciblée (F12i : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents) n'était pas inscrite dans le document d'objectif.**

En effet, plusieurs mesures avaient été ajoutées après coup au document d'objectif, dans le cadre d'une validation en comité de pilotage autour de 2010, mais pas cette mesure, alors que de l'animation avait été entamée pour la mettre en œuvre sur la commune de Combiers par l'ancien animateur du site entre 2011 et 2013.

**Une consultation des membres du comité de pilotage, pour l'ajout de cette mesure au document d'objectif a donc eu lieu par mail entre le 5 mars et le 5 avril 2021.** L'ensemble des réponses reçues pendant cette consultation étaient favorables à l'ajout de l'action. L'avis des autres membres n'ayant pas répondu, a été réputé favorable.

**Un relevé de décision, rédigé par la DDT 24, en date du 15 avril 2021, acte l'ajout de l'action 5 bis « Conservation des boisements et de leurs arbres creux, ainsi que des espèces qui en dépendent » qui s'appuie sur la mesure F12i « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » au document d'objectif du site.**

**La commune a tout de même dû rembourser l'aide perçue cet automne et devra redéposer le dossier en février 2022.**

Contrat Natura 2000 forestier « îlots de senescence » sur des parcelles privées de la commune de Venduire (24)

Suite au travail de mise à jour de la cartographie des habitats de boisements alluviaux réalisé en 2020 par Vincent Vérité, stagiaire en master 2, une priorisation des secteurs à conserver a été établie (boisements d'intérêt communautaires, en bon état de conservation, de surface suffisamment étendue), et sur lesquels des actions (acquisitions foncières ou contrats Natura 2000 d'îlots de senescence) pourraient être menées par la suite. C'est dans ce cadre que les propriétaires d'un boisement d'intérêt communautaire de type « 91F0 - Chênaies-frênaies – ormaies des terrasses des grandes vallées », ont été contacté en fin d'année 2020, pour leur proposer d'engager un îlot de senescence d'un peu plus de 6 ha (6,71 ha, avec 67 arbres marqués et géolocalisés) sur la commune de Venduire. Le chiffrage du montant a été établi selon les mêmes règles que celles expliquées pour les îlots de la commune de Combiers ci-dessus. Ce projet de contrat Natura 2000 a été retenu suite à l'appel à projet pour les contrats Natura 2000 de 2021. En cours d'instruction, la convention d'attribution d'aide a été transmise aux propriétaires pour signature en décembre 2021. Le contrat devrait prendre effet d'ici début 2022, pour une protection du boisement pendant 30 ans. Le paiement de l'aide (ici estimée à 16230 €), se fait en un virement unique au début de l'engagement.

A cette occasion, M. LANDRE rappelle qu'il existe un formulaire particulier aux services fiscaux de Charente, pour demander l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (liée à l'engagement dans un contrat ou une charte Natura 2000) avec notamment la possibilité d'une exonération de droit d'enregistrement à adresser au notaire. Informations qu'il faudra transmettre aux propriétaires concernés. Également il indique que les parcelles engagées sont suivies dans le cadre de cessions et que le Syndicat des propriétaires forestiers propose une assurance dans le cadre de chute d'arbres. Il est alors rappelé que l'îlot proposé, exclu une zone tampon de 30 m par rapport aux accès et à la rivière, afin d'éviter la chute d'arbres sénescents sur une zone où ils devront être évacués. Ainsi, les arbres marqués, peuvent rester à l'intérieur de l'îlot pendant les 30 ans d'engagement.

Suite à la présentation de ces différents contrats en cours, M. LANDRE remarque qu'aucune charte Natura 2000 n'a été signée sur ce site, ces deux dernières années. Il donne l'exemple du travail accompli en Charente en coanimation avec le CETEF pour l'engagement de propriétaires de plantations de peupliers, les chartes signées permettant ici de faire connaître les bonnes pratiques. Dans le cas de ce site, le manque d'animation pour l'engagement de chartes s'explique par le peu de temps alloué à l'animation (mi-temps actuellement), ce qui nécessite de prioriser les engagements vers les outils qui fournissent un résultat plus « concret » dans la préservation des habitats (MAEC et Contrats Natura 2000).

#### **Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**

La liste des différents types de sollicitations pour avis ou aide à la saisie des formulaires d'évaluation des incidences est présentée dans le diaporama joint.

Reviennent régulièrement les projets de permis de construire, qui sont en général peu impactant car concernent la plupart du temps des zones déjà artificialisées (rénovation, ajout de bâtiments ou extensions).

Par contre on remarque un retour ces deux dernières années des demandes de boisements en peupliers sur la vallée (2 cas de reboisement et 2 premiers boisements). Les cas de reboisement ne sont pas problématiques car concernent des zones qui étaient déjà en plantation de peupliers

auparavant. En revanche il faut être particulièrement vigilant sur les premiers boisements qui concernent principalement des prairies. L'effet cumulatif de ces demandes est à prendre en compte à l'échelle du site, car il semblerait que les **prairies soient de plus en plus menacées de disparition (départs à la retraite d'exploitants agricoles qui souhaitent valoriser leurs terres tout en les conservant, ou remise en culture de prairie sans demande préalable)**.

De plus, ces projets ne concernent pas toujours des prairies d'Intérêt Communautaire, mais la disparition des prairies en général sur le site pourrait avoir **une influence sur la continuité écologique de certains papillons d'intérêt communautaire**.

### **Amélioration des connaissances et suivi scientifique**

#### Mise à jour de la cartographie des habitats du site Natura 2000

La mise à jour de la cartographie des habitats du site (réalisée entre 2001 et 2002), accompagnée par le **CBNSA** – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (missionné par la DREAL), sur 3 ans, a commencé en 2017 par un complément typologique (relevés phytosociologiques réalisés par le CBNSA). Cette **typologie** a été livrée à l'animatrice pour pouvoir commencer les mises à jour sur le terrain à partir de mars 2018. Des compléments de terrain concernant notamment les habitats forestiers ont été réalisés en 2019 par le CBNSA pour compléter et finaliser la typologie, qui a été livrée pour le début des prospections 2020.

Chaque année depuis 2018, l'animatrice accompagnée d'un(e) stagiaire, réalisent la mise à jour de l'inventaire cartographique sur le terrain, par grand type de milieux :

- habitats de coteaux calcaires en 2018 (accompagnée par Margaux MARTY - Master 2 Écologie Végétale & Environnement (EVE) - Université Toulouse III Paul Sabatier – ENSAT)
- milieux alluviaux ouverts en 2019 (accompagnée par Théo AURAND- Master 2 BEE (Biodiversité Ecologie Evolution) Gestion de l'Environnement - Université Grenoble Alpes - UFR de Chimie et Biologie)
- forêts alluviales en 2020 (accompagnée par Vincent VERITE - Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest)
- végétations aquatiques en 2021 (accompagnée par Lucile MARGOT - Master 2 « Biologie, Ecologie et Evolution parcours Ecologie Evolutive et Fonctionnelle » au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris).

L'animatrice ainsi que le stagiaire, bénéficient d'un accompagnement par le CBNSA : formation sur la typologie réalisée (une à deux journées de cadrage sur le terrain) et à l'utilisation de **l'outil cartographique « KitCarto »** fourni également par le CBNSA.

Depuis 2019, la **DREAL NA** a mis à disposition (prêt) une **tablette tactile de terrain** pour faciliter les relevés. Ce prêt a été renouvelé pour la saison 2021.

Les prospections de terrain ont eu lieu en général **d'avril à septembre**.

La surface cartographiée par le stagiaire et l'animatrice en commun **en 2020**, représente **1611 ha (dont 1367 ha à l'intérieur du périmètre du site)**. Soit 987 ha (dont 804 ha à l'intérieur du site) cartographiés par le stagiaire et 624 ha (dont 563 ha dans le site) cartographiés par l'animatrice (au printemps sur les prairies et en parallèle du stagiaire sur les boisements les plus en aval).

**En 2021**, la stagiaire a prospecté **60 km linéaires de cours d'eau** et tous **les plans d'eau accessibles** du site. L'animatrice a complété le terrain sur les surfaces restantes liées au retard pris avec la période de confinement de la COVID 19 en 2020. Il restait environ 26 % du site à parcourir cette année (soit environ 800 ha). Ce travail de terrain a été réalisé, mais pas encore saisi sur le logiciel de cartographie.

Soit un **total cartographié dans le KitCarto 2413 ha soit 74% de la surface du site Natura 2000**.



**La totalité du site a été prospectée, reste un important travail de saisie, de synthèse et de correction des différentes phases pour l'année à venir avant de pouvoir valider cette nouvelle cartographie.**

Les prospections de terrain de ces 2 dernières années, ont permis de relever :

- 5 espèces végétales et 1 espèce de Lichen à statut, ainsi que 2 habitats d'intérêt communautaire (HIC) parmi les habitats forestiers
- 7 espèces végétales à statut, ainsi que 3 habitats d'intérêt communautaire (HIC) génériques parmi les habitats aquatiques.

**Les HIC en boisements alluviaux sont majoritairement en bon état de conservation.**

Plusieurs paramètres de dégradation ont toutefois été observés (présence d'espèces exotiques envahissantes, eutrophisation, entretien du sous-bois, ...) et principalement les effets d'un champignon : **la Chalarose du Frêne (*Chalara fraxinea*)**, apparu récemment dans la région et qui semble s'être très vite rependu, avec pour conséquence un dépérissement généralisé des frênes. Peu de solutions existent pour limiter l'expansion de ce champignon. La coupe des arbres infectés en est une, à condition de respecter des mesures strictes de désinfection du matériel utilisé pour ne pas faciliter l'apparition du champignon dans d'autres massifs.

Concernant les **HIC aquatiques**, ils sont **pour moitié qualifiés en état de conservation « moyen »**. Plusieurs raisons à cela, notamment pour les HIC de type 3140 par exemple, cela peut s'expliquer par le fait que ces habitats d'espèces pionnières subissent le plus les dynamiques rapides des plans d'eau avec l'apparition d'autres groupements. Ainsi, leur état moyen a souvent été évalué parce que d'autres végétations venaient se mêler aux Characées, indiquant une régression lente des syntaxons en question.

Une attention particulière est à apporter à **l'élodée du Canada (*Elodea canadensis*)**, espèce qualifiée **d'exotique envahissante**, qui a été observée à 4 reprises sur le site Natura 2000 (dans le secteur d'Edon et de La Rochebeaucourt-et-Argentine ainsi que sur la commune des Graulges) avec au total une surface de moins de 0,05 ha d'après les estimations des surfaces. Dans le cas de La Rochebeaucourt-et-Argentine, l'espèce était très peu étendue avec seulement quelques individus. Il faut toutefois rester vigilant quant à la dispersion de l'espèce en cas d'inondation.

#### AAP « Evaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche en prairies non subalpines »

Comme évoqué en séance lors du précédent comité de pilotage, suite au constat (lié au travail de mise à jour de la cartographie des habitats du site réalisé en 2019) qu'une certaine corrélation semblait révélatrice entre la présence de l'habitat d'intérêt communautaire (HIC) 6510 – Prairies maigres de fauche et les parcelles engagées en MAE de retard de fauche, le Parc a décidé de **répondre à l'appel à projet national** proposé par l'Office Français de la biodiversité (OFB) et l'UMS PartiNat (Unité Mixte de Services regroupant l'OFB, le CNRS et le Museum National d'Histoire Naturelle) concernant « l'Évaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche en prairies non subalpines » **en début d'année 2020**. En effet, cette étude pourrait permettre de voir si cette MAE de retard de fauche a effectivement un impact positif sur la qualité des prairies engagées.

Le Parc a donc été lauréat et **l'étude a pu commencer au printemps 2020**. Il s'agit du suivi de 6 parcelles de prairies de fauche (3 prairies en retard de fauche et 3 prairies témoins), dont 4 sont au sein du site Natura 2000 (+ 2 parcelles témoins en dehors du site mais dans un secteur proche).

**Ces suivis sont à conduire pendant 5 ans (2020 -2024)** et consistent à décrire les parcelles suivies, retracer leur historique de gestion, observer les dates de fauches dans un rayon d'un km autour de

chaque parcelle suivi (4 passages par an entre mi-mai et début juillet), y réaliser des suivis botaniques, ornithologiques et entomologiques réguliers. Les trois premiers volets sont réalisés en interne au PNR PL par l'animatrice Natura 2000 du site. Les suivis botaniques, ornithologiques et entomologiques sont réalisés par des prestataires naturalistes (LPO et Vincent Nicolas).

#### Comptage hivernal des chiroptères par le GCA (février 2020 et 2021)

Un **comptage hivernal des chiroptères** a lieu chaque année par le GCA (Groupe Chiroptère d'Aquitaine), dont un des sites prospectés est situé sur le bassin de la Nizonne. Il s'agit de la **carrière de Bargeix ou Puybéraud, à Saint-Front-sur-Nizonne** qui a **bénéficié en 2019 d'un contrat Natura 2000** pour la pose d'une grille de fermeture pour limiter le dérangement des espèces qui y trouvent refuge. Cette cavité souterraine est notamment connue pour abriter une colonie de **Minioptères de Schreibers** (Espèce d'intérêt communautaire prioritaire, concernée par le PNA) en période de transit (automne et printemps). Cette grille a été installée sur le site fin juillet 2019. Un **panneau de sensibilisation** et d'information sur l'enjeu du site pour la chiroptérofaune a été installé à **l'inauguration de la grille, lors du précédent COPIL, le 13 décembre 2019. Un piège photographique** a été placé afin d'évaluer la fréquentation au niveau de l'allée d'entrée ; lors du comptage hivernal des chiroptères qui a eu lieu le **1er février 2020** (et dont les résultats sont présentés dans le diaporama).

Ces résultats sont particulièrement faibles en 2020, seulement trois espèces et de faibles effectifs pour les Petits Rhinolophes. En 2021 (comptage du 1<sup>er</sup> février également), ils redeviennent similaires aux années précédentes, à savoir : 22 Petits Rhinolophes (17 en 2019 et 23 en 2018), 4 Grands Rhinolophes (4 en 2019 et 3 en 2018), 1 Murin de Natterer (1 en 2019 et 2 en 2018), 1 Murin de Daubenton (2 en 2019 et 1 en 2018) et 2 Oreillardes (2 en 2019 et 1 en 2018).

Dans le cadre du suivi lié au contrat Natura 2000, Nolwenn Quero du CEN NA à fait plusieurs passages en période de transit, dont voici quelques résultats :

- Le 17/04/2020 : 2 petits rhinolophes, 1 grand rhinolophe, 1 minioptère de schreibers
- Concernant le piège-photo, on y voit deux promeneurs : un le 04/04 et un autre le 14/04, quelques chauves-souris en vol et une chouette.
- 19/06/2020 : 5 petits rhinolophes, 1 grand rhinolophe, 4 minioptères de schreibers et 1 murin de Daubenton.
  - 10/05/2021 : 6 petits rhinolophes, 1 grand rhinolophe, 14 minioptères de schreibers et 1 murin de Daubenton. Le piège-photo a été déplacé à cette occasion sous le petit groupe de minioptères dans le fond de la carrière.

#### Programme Life Wild Bees 2021-2026

Il s'agit ici d'un programme européen LIFE, porté par les cinq PNR de Nouvelle-Aquitaine (Périgord-Limousin, Millevaches, Médoc, Marais Poitevin et Landes de Gascogne), avec pour ambition la sauvegarde des abeilles sauvages et donc le maintien du service de pollinisation. Au préalable au dépôt et à la validation de ce projet, dans le cadre du contrat de Parc avec la Région, des campagnes mensuelles de piégeages ont eu lieu sur 3 secteurs de coteaux calcaire (à Champeaux et la Chapelle Pommier, Saint-Sulpice de Mareuil et Argentine) entre avril et octobre 2019, 2020 et 2021 a des fins d'inventaire de la diversité des espèces fréquentant ces milieux. L'animatrice Natura 2000 a participé ponctuellement à plusieurs de ces campagnes (pose des pièges et relevés).

A titre informatif, puisque les analyses sont encore en cours, en 2019 la diversité en espèces relevée, était la suivante : Champeau : 22 espèces / Millauvieux (St-Sulpice-de-Mareuil) : 21 espèces / Argentine : 15 espèces.

Parallèlement des projets de travaux de génie écologique et entretien de pelouses calcaires sous la ligne RTE de Rudeau-Ladosse sont en construction à travers la réponse à un Appel à projet RTE (pour une durée éventuelle de 10 à 12 ans à partir de 2022).

### **Information, communication et sensibilisation**

La pandémie de la COVID19 et les contraintes sanitaires qui en ont découlé, a bien sûr compromis les animations grand public prévues en 2020, de nombreuses fois reportées puis finalement annulées en 2021 également. Il s'agissait notamment d'un projet d'animation sur le site du château de la Vergne à Saint-Sulpice-de-Mareuil avec balade contée au sein du site Natura 2000. A voir les possibilités de reconduction pour 2022, une fois la vague hivernale passée.

Par ailleurs, en 2020, l'animatrice a participé à la mise à jour de la fiche Natura 2000 de la « boîte à outils » à destination des nouveaux élus du Parc.

En 2021, un article paru dans la Charente Libre le 21 juillet a parlé du site Natura 2000. Sur sollicitation du correspondant local, une rencontre a été organisée sur site le 24 juin pour partager sur la mission de mise à jour de la cartographie des habitats, focalisée cette année sur les végétations aquatiques, tout en s'appuyant sur un projet de valorisation de la commune de Combiers au sein du Parc du château de le Rochebeaucourt.

## **2. Les actions hors contrats Natura 2000 accompagnées par l'animatrice et contribuant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Docob**

### **Suivi Plan de gestion des zones humides d'Edon**

Pour rappel, il s'agit d'un site d'environ 7,5 ha, situé en bord de Nizonne sur la commune d'Edon en Charente, acquis par le Conseil Départemental de la Dordogne, en mesure compensatoire de travaux réalisés sur la route Départementale n°12, dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral du 17 Août 2010.

Pour respecter ses obligations, le Conseil Départemental de la Dordogne a sollicité le Parc naturel régional Périgord-Limousin, en tant qu'animateur d'une CATZH et du site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » pour l'élaboration du Plan de Gestion (qui doit être établi pour une durée de 15 ans) et a proposé la gestion du site au Syndicat de rivières du bassin de la Dronne. Une convention partenariale entre ces trois structures a été établie et signée en date du 15 mai 2015.

La Cellule d'Assistance Technique à la Gestion des Zones Humides (CATZH) du Parc a eu en charge l'élaboration du Plan de Gestion, pendant l'année 2015 (réalisé en prestation par Cistude Nature).

La version finale de ce Plan de Gestion a été validée en juillet 2016.

Deux enjeux majeurs orientent la gestion de ce site : la présence d'une diversité d'habitat dont l'un d'entre eux est d'intérêt communautaire, la **mégaphorbiaie** et l'intérêt du site pour l'entomofaune, avec deux espèces d'intérêt communautaire, le **Cuivré des marais** (bien présent encore aujourd'hui) et l'Agriçon de Mercure (vu dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, mais pas depuis).

**Globalement, la gestion de ce site se heurte à une forte dynamique des ligneux sur la zone (anciennement en culture).** Il est difficile de retrouver des prairies de fauches intéressantes pour le cuivré des marais sans passer par des **interventions lourdes de broyage**. Sachant **qu'à l'origine, les zones humides détruites par la route, qui sont à compenser par ce projet, étaient des prairies.**

Arrivés aux termes des 5 premières années du plan de gestion, les **réensemencements pratiqués après les opérations de broyage lourds en 2019 et 2020, commencent à porter leurs fruits**, puisque **la zone gérée aujourd'hui par la fauche dans le cadre d'un prêt à usage avec un agriculteur local, c'est étendue en 2021 à toute la zone sud et ouest.** Seules, la partie centrale en mégaphorbiaie, ainsi que

la bande refuge (laissé pour le Cuivré) sont encore broyées régulièrement, avec une partie de la zone ouest encore trop colonisée par les jeunes ligneux pour être fauchée.

**Les opérations de gestion et d'entretien du site réalisées par le SRB Dronne vont se poursuivre. Le suivi écologique du site devrait reprendre en 2022 pour les 5 prochaines années (réalisé par le CEN NA). Une révision du programme du plan de gestion est prévue en début d'année 2022.**

#### **Programme de travaux avec le SRB Dronne pour la restauration et l'entretien des parcelles de zones humides acquises par les communes de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (24) et Combiers (16)**

Il s'agit ici de l'entretien de parcelles en mégaphorbiaie (HIC), appartenant respectivement aux communes de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (3.4 ha) et Combiers (5,86 ha) et intégrées au réseau CATZHE du Parc, par l'équipe en régie du SRB Dronne, syndicat auquel elles adhèrent également. Cet entretien se fait suivant un programme de travaux (notices de gestion mises à jour par la CATZHE, en début d'année 2018) sur 5 ans (2018-2022). Ces deux dernières années, le SRB Dronne est essentiellement intervenu pour de l'entretien (maintien de l'ouverture) par broyage et coupe des quelques rejets ligneux, généralement sur quelques jours à l'automne.

#### **Travaux de réhabilitation du lit mineur de la Belle ou de la Nizonne par le SRB Dronne**

Dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et de gestion de la Lizonne et de ses affluents 2013-2023, le SRB Dronne a pris contact avec M. Lajou (exploitant en polyculture-élevage sur la commune de Mareuil, engagé en MAE depuis 2008 et adhérent à la CATZHE Périgord-Limousin depuis 2012) pour mener un projet de réhabilitation du lit mineur de la Belle (recalibré au début des années 80) sur sa propriété.

Suite à l'accord de M. Lajou, 3 chantiers ambitieux (en 2018, 2019 et 2020) ont donc été réalisés par le SRB Dronne afin de redonner à la Belle ses méandres d'antan (soit environ 400 m de cours d'eau restaurés).

Par ailleurs d'autres chantiers de restauration ou d'amélioration de la continuité écologique ont été menés par la SRB Dronne, notamment sur la Nizonne en 2021, pour un total d'environ 700 m de lit restaurés.

#### **Programme de travaux du SRB Dronne pour l'aide au franchissement des ouvrages par les mammifères aquatiques**

L'animatrice a été sollicitée par le SRB Dronne pour collaborer à leur programme de travaux pour l'aide au franchissement des ouvrages par les mammifères aquatiques, en accord avec les objectifs du Documents d'Objectifs du site (enjeux Vison d'Europe et Loutre d'Europe essentiellement). Ce programme est financé par l'AEAG (50 %) et le Conseil Départemental de la Dordogne (15 %) à raison de l'aménagement d'encorbellements en bois (fixés sur les deux rives des ponts à l'aide d'équerre métalliques) sur environ 2 à 3 ouvrages par an.

Dans ce cadre, le SRB Dronne a réalisé ses premiers aménagements en novembre 2020 sur les ouvrages suivant :

- L'ouvrage d'art supportant la route D708 entre les communes de Mareuil-en-Périgord et Rudeau-Ladosse au lieu-dit « le Goupillou » (sur la Nizonne).
- L'ouvrage d'art supportant la route D939 commune de Mareuil-en-Périgord entre les anciennes communes de Vieux-Mareuil et Monsec au lieu-dit de « Badaillac » (sur la Belle).

Des recherches de l'animatrice Natura 2000, dans les archives papiers ayant servi à la rédaction du Docob, ont permis de retrouver la description et la localisation des ouvrages prioritaires dans le Docob,

en début d'année 2021. Cette découverte va pouvoir servir à orienter et prioriser les aménagements qui seront réalisés par le SRB Dronne sur cette thématique pour les années à venir. Cependant, ces ouvrages prioritaires se concentrent essentiellement en aval du bassin, où les multiples bras de Lizonne ou biefs de moulin, multiplient les franchissements à équiper. En attente d'un financement éventuel de 100 % de ces travaux via le service ENS du conseil départemental de la Dordogne, le SRB Dronne se contente pour le moment de rendre franchissables les petits ponts en amont du bassin.

### **Projet de Réserve Naturelle Régionale : « Tourbières et zones humides de la Lizonne »**

Il s'agit d'un projet porté par le CEN NA, dont les démarches d'information ont commencé en 2021. Le détail du projet et le calendrier des différentes étapes sont résumés sur le diaporama. Les consultations pour la co-construction du règlement vont se poursuivre en début d'année 2022. Le classement en réserve de cette zone est espérée pour 2023.

### **3. Questions diverses**

#### **Demande d'augmentation du temps d'animation pour 2022**

Cette demande a pour origine plusieurs justifications traduites dans le tableau prévisionnel des missions de 2022, présenté dans le diaporama et détaillé ci-dessous :

- Il s'agit d'une part d'une raison d'équilibre avec l'animation du site Natura 2000 du réseau Hydrographique de la Haute-Dronne dont la surface est d'un peu plus de 2000 ha et qui a déjà un temps d'animation de 0,75 ETP depuis de nombreuses années, alors que le site Natura 2000 de la Vallée de la Nizonne, a une surface de presque 3400 ha, pour un mi-temps d'animation seulement jusqu'à aujourd'hui.
- Sur ce site, depuis 2018, le travail de mise à jour de la cartographie des habitats a été engagé sur sollicitation de la DREAL Nouvelle-Aquitaine avec l'accompagnement du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA). Cette mission devait se faire initialement sur la période 2018-2020 et a nécessité l'appui de stagiaires chaque année. Avec la période de confinement liée à la COVID 19, les prospections de terrain pour l'année 2020 avaient pris du retard. En 2021, il restait encore à cartographier quelques zones de transition, boisements de coteaux, prairies et notamment tous les milieux aquatiques visibles dans le lit de la rivière et ses multiples bras, ainsi que sur les plans d'eau, un peu partout dans le site. Ce qui a été réalisé, également avec le soutien d'une stagiaire. Cependant, dans le mi-temps à disposition de l'animatrice encore cette année, la saisie du terrain, ainsi que la synthèse des cartographies réalisées depuis 2018 par les stagiaires et la mise à jour globale du document d'objectif du site qui en découle, n'ont pas pu être faites. Il est prévu de s'en charger en 2022.
- De plus, le site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » est un secteur de développement historique des Mesures Agro-Environnementales (MAE) à destination des agriculteurs, en Dordogne et en Charente, avec la mobilisation de cet outil dès 2005. L'engagement contractuel est fort. La Nizonne est un des premiers sites de Dordogne en termes de contrats et de surfaces engagées. Au titre de la prochaine campagne PAC 2022, en lien avec le règlement de transition FEADER post 2023, les contrats s'inscriront sur 1 année complète (du 15 mai au 15 mai), et non plus 5 années. Cette modalité est en vigueur depuis 2019. Au final, la campagne 2022 nécessitera le renouvellement des contrats annuels du millésime 2021 arrivés à échéance (initialement issus des contrats arrivés à échéance et engagés en 2015 et 2016 auxquels s'ajoutent les nouveaux contrats engagés en 2021 juste sur un an), des contrats 2017 sur 5 ans qui arriveront à échéance, et enfin quelques dossiers probables de primo-contractants. Ce besoin 2022 approche les 30 dossiers MAEC à accompagner. Les incertitudes pour 2023 ne permettent pas de savoir si ce niveau contractuel sera maintenu. M. LANDRE fait notamment remarquer que l'éligibilité des primes PAC aux moins de 67 ans, va peut-être influencer la perte de terrain en gestion agricole.

- Il est également important de souligner le temps consacré à la connaissance et aux programmes développés en plus de la cartographie des habitats, comme par exemple la participation au Life abeilles sauvages (Life Wild Bees 2021-2026).
- Enfin, plusieurs contrats Natura 2000 sont en cours et à suivre où à renouveler, sans compter les sollicitations de plus en plus nombreuses pour l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences de différents projets situés au sein du site.

A ce constat, peut s'ajouter la remarque de M. LANDRE sur l'absence d'animation de la Charte du site.

**Suite à cette présentation, les membres du COPIL sont d'accord pour appuyer cette demande d'augmentation du temps d'animation pour ce site.**

### **Information sur le projet de Loi 3DS**

M. MAILLOS de la DDT Dordogne, tient à informer les membres du COPIL sur les changements en cours de discussion quant à la gestion des sites Natura 2000 (autorité de gestion, animation et suivi), actuellement sous la responsabilité des services de l'Etat (via les DREAL et DDT).

En effet, le projet de Loi 3DS (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Simplification) en discussion depuis plusieurs mois, propose de confier la gestion des sites Natura 2000 aux Régions en lieu et place de l'Etat.

Si cette loi est votée, les transferts devront avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en même temps que le FEADER. Se pose notamment la question des compensations budgétaires et moyens humains pour la Région.

**De grands changements potentiellement à venir avec cette loi et la nouvelle PAC, en 2023 dans le pilotage des sites Natura 2000.**

Aucune autre question diverse n'a été abordée.

### **POUR CONCLURE**

Mme ROUAUD remercie les membres du COPIL d'avoir participé à cette réunion.

*Clôture de la séance à 12 h 30*

### **LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISES**

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

AAP : Appel à projet

CATZHE : Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides et de Etangs

CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

CEN A : Conservatoire d'Espace Naturel d'Aquitaine (aujourd'hui intégré dans le CEN NA)

CEN NA : Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine

COPIL : Comité de Pilotage

CRAEC : Commission Régionale AgroEnvironnementale et Climatique

CREN PC : Conservatoire Régional d'Espace Naturel de Poitou-Charente (aujourd'hui intégré dans le CEN NA)

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires (ici sont concernées celles de Dordogne et de Charente)

Docob : Document d'objectifs d'un site Natura 2000

DREAL NA : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine

ENS : Espaces Naturels Sensibles (services des conseils départementaux)  
ETP : Equivalent temps plein  
HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire  
ICP : Instance de Concertation des Partenaires (pour décision des projets en DDT)  
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques  
ONF : Office National des Forêts  
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique  
PNR PL : Parc naturel régional Périgord-Limousin  
PSE : Paiement pour Services Environnementaux  
RNR : Réserve Naturelle Régionale  
RTE : Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité  
SRB Dronne : Syndicat mixte de Rivières du Bassin de la Dronne